

Délibération n° 109 du 16 octobre 2008
Complétant la liste des experts susceptibles de participer au comité de
médecins placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à
l'article L.232-2 du code du sport

L'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la partie législative du code du sport, notamment ses articles L. 232-2 et L. 232-5 ;

Vu la partie réglementaire du code du sport, notamment son article R. 232-10 (15°) ;

Vu la délibération n° 42 du 22 mars 2007 fixant la liste des experts susceptibles de participer au comité de médecins placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à l'article L.232-2 du code du sport,

Vu les délibérations n° 66 du 6 septembre 2007, n° 78 du 29 décembre 2007 et n° 107 du 4 septembre 2008, complétant la liste des experts susceptibles de participer au comité de médecins placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à l'article L.232-2 du code du sport,

Décide :

Article 1^{er} : L'annexe à la présente délibération complète la liste des médecins susceptibles d'être désignés en vue de participer aux travaux du comité placé auprès de l'Agence française pour la lutte contre le dopage, prévu par l'article L.232-2 du code du sport, pour examiner pour avis des demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site *internet* de l'Agence.

La présente décision a été délibérée le 16 octobre 2008 avec la participation de M. Pierre BORDRY, président, et de MM. Jean-François BLOCH-LAINE, Claude BOUDENE, Jean-Michel BRUN, Sébastien FLUTE et Michel Le MOAL, membres.

Le Président,

Pierre BORDRY

COMPLÉMENT A LA LISTE DES MEDECINS EXPERTS

- Monsieur CHENET Patrick (stomatologie)
- Monsieur CHOSSEGROS Cyrille (stomatologie)
- Monsieur COORNAERT Jean Loup (stomatologie)
- Monsieur DUBOIS Dominique (stomatologie)
- Monsieur GUILLAUME Bernard (chirurgie maxillo-faciale)
- Monsieur RAVEROT Gérald (endocrinologie)